

# LA LETTRE DE L'ARERAM



MAI 2012

Numéro 6

## Éditorial

Le 15 janvier 2012, Madame Brigitte PECOUL, éducatrice à l'IME Jean-Louis Calvino à St Maur, décédait après une courte mais implacable maladie.

Si j'évoque ce fait douloureux pour tous mais particulièrement pour le personnel et les enfants de l'établissement, c'est qu'il s'agit de la perte d'un symbole fort de l'attachement d'une salariée à l'ARERAM et à sa valeur première : l'accompagnement de la personne en situation de handicap. Madame PECOUL était à 15 jours de sa retraite, mais surtout salariée depuis 41 ans à l'IME J. L. Calvino. Cas rare aujourd'hui dans le monde du travail où la mobilité voulue ou subie devient un fait majoritaire.

Nos établissements ont un socle commun, le Projet Associatif et pour ceux du secteur médico-social, un Projet d'Établissement "charte" d'engagement autour du respect des offres de services élaborées au profit des personnes handicapées. Cette éthique est la même pour les établissements accompagnant les adultes. Mais pour faire vivre ces fondamentaux, il faut des professionnels de qualité, formés, convaincus, créatifs. Le lien entre le professionnel et la personne handicapée est d'abord humain. C'est cette chimie entre le Savoir et l'Être qui fait la qualité de la prise en charge de la personne confiée.

Madame PECOUL, par cette longévité exceptionnelle, était l'image de la pérennité de ces valeurs au sein de notre association. Qu'elle en soit remerciée. Il était naturel que je représente l'ARERAM lors de ses obsèques, et qu'à travers cet hommage, ce soit une reconnaissance de la qualité assurée au quotidien et dans la durée, par tous ces hommes et ces femmes qui "font" l'ARERAM avec le soutien et la confiance de l'Association.

**Didier GOURNAY**

*Président*

*Notre prochaine Assemblée Générale se tiendra le 20 juin 2012*



14 juin 2012 – Réunion Commission "Gouvernance "

13 juin 2012 – Réunion Commission des 60 ans de l'ARERAM

Conseil d'Administration – 30 mai 2012 /20 juin 2012

Réunion de Bureau – 13 juin 2012 /11 juillet 2012

Commission des Directeurs – 30/31 mai 2012  
20/21 juin 2012

Ouverture de Vie Professionnelle 91 le 01/01/2012.  
Directeur Mr Bruno Grollier

Départ de Mr Van Driessche le 29/02/2012  
Mme Lançon-Walle Directrice du Centre Escat le 02/04/2012

### Dans ce numéro :

La Maison du  
Planas 1

Vie  
Professionnelle 91 2

L'Appel  
d'Offre 3

## *“La Maison du Planas”*

L'internat séquentiel de l'IME Sairigné de Bernis, plus communément appelé « l'Internat » par les jeunes, se présente sous la forme d'un appartement spacieux de type P6, situé dans une résidence paisible non loin de la gare, à Nîmes intra muros. Il est ouvert 28 semaines par an, entre le mois d'octobre et le mois de juillet et fonctionne par séquences de 4 semaines.

Une vingtaine de jeunes de l'IMPro sur l'année peuvent bénéficier d'un accueil, par petit groupe de 3 ou 4. Durant cette période, sont présents au quotidien une maîtresse de maison, un éducateur sur les temps de soirées, ainsi qu'un surveillant de nuit qui assure un accompagnement jusqu'au départ des jeunes, au petit matin.

### **Un « atelier » internat, pourquoi ?**

Ce projet vient en réponse au constat que la prise en charge en semi internat de semaine à l'IMPro n'est pas suffisante pour garantir l'autonomie de nos jeunes, car les expériences de vie en dehors de la cellule familiale n'existent pas ou peu. Cet accompagnement spécifique intègre notre dispositif d'apprentissage actuel sur la section professionnelle. Il complète l'accueil de jour en proposant des séquences d'internat qui sont présentées aux jeunes sous le principe d'un atelier.

### **Ce qui est proposé :**

Nous proposons aux jeunes de l'IMPro un accompagnement sur des temps de vie quotidienne, dans des activités, dans une vie sociale au sein du collectif appartement mais aussi à l'extérieur et des relations humaines au plus proche des conditions de vie en milieu ordinaire. Ce cadre de vie réunit les conditions d'une meilleure socialisation, une pratique de l'autonomie au quotidien, au travers d'expériences de vie réelles (gestion d'un budget, des temps libres et de repos, capacité à gérer son quotidien) ainsi qu'une responsabilisation et une initiation au choix. En effet, nos adolescents ont besoin d'expériences concrètes avec des prises de responsabilité progressive, qui contribuent à identifier les situations de risques qu'ils auront à connaître dans leur vie de jeune adulte.

Cet atelier permet à chacun de se découvrir dans ses capacités et de reconnaître également ses difficultés, pour mieux les assumer tout en étant accompagné, l'objectif étant de trouver une place dans la société. Il ne s'agit pas de proposer à travers ce projet un dérivatif à un quelconque placement social, mais bien de parfaire un dispositif interne d'apprentissage à la vie collective et à la vie sociale.

Ce travail mené individuellement ne veut pas dire individuation. Il s'agit de considérer le jeune en référence à sa famille, existante ou non, celle-ci tenant sa place dans cet apprentissage à l'autonomie. C'est la situation familiale de chaque jeune qui détermine, bien souvent, les objectifs de la prise en charge.

Cet espace créé offre des moyens d'action permettant un apprentissage progressif à assumer la gestion matérielle et psychologique qu'implique la réalité de vivre seul ou en collectivité dans le secteur adulte, en faisant face aux contraintes et en assumant sa liberté de manière socialement adaptée, grâce à un étayage éducatif rassurant.

La famille est associée au projet de chacun, afin de coopérer le mieux possible et d'éviter parfois une rupture trop importante, n'arrivant pas au bon moment et pour le jeune et pour sa famille. A nous d'aider, de soutenir et de la soutenir pour qu'elle voit, dans la prise en charge du jeune sur cet appartement, des possibilités pour lui d'évoluer, de mûrir et de prendre une place dans la société.

*L'équipe de “La Maison du Planas”*

*Denis TEYSSOU  
Guilhem BERNET  
Marie Jeanne BARTOLINI  
Jean MARTIN*

Fort de son succès dans le cadre de l'appel d'offre Cap Emploi 91 initié par l'AGEFIPH, l'ARERAM vous informe de la création d'un nouvel établissement Handicaps et Emploi sur le département de l'Essonne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Ce nouvel établissement voit le jour grâce à la volonté du bureau et la décision des membres du Conseil d'Administration de l'ARERAM.

Expressément mandaté à la préparation de l'appel d'offre ainsi qu'à sa mise en oeuvre, Monsieur Thomsen s'est acquitté de cette tâche avec conviction et compétence, en collaboration étroite avec Madame Chassard et son équipe dont l'investissement a été la clé de voute de la réussite à cet appel d'offre.

L'établissement ARERAM Vie Professionnelle 91 délivre une offre de services labellisée ; « l'Offre de Services Cap Emploi » constituée d'un ensemble de services proposés de façon gracieuse aux personnes, aux employeurs et partenaires et relative à l'emploi des personnes handicapées et concourant à l'accès à l'emploi en milieu ordinaire de travail.

Cap Emploi assure les missions de service public suivantes :

- \* l'information, le conseil et l'accompagnement des personnes handicapées en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail ;
- \* l'information et la mobilisation des employeurs sur l'emploi des personnes handicapées ;
- \* le conseil et l'appui aux employeurs dans le cadre de projets de recrutement de personnes handicapées ;
- \* le suivi du salarié ou de l'agent dans l'emploi.

Cap Emploi inscrit pleinement son activité dans les politiques publiques de l'emploi et de la formation. A ce titre, le Cap Emploi participe à l'action territorialisée du service public de l'emploi (SPE) pour mobiliser de façon optimale les moyens au profit des bénéficiaires de son activité.

Cap Emploi oeuvre au coeur de dispositifs de droit commun et spécifiques d'accès à l'emploi et agit en harmonie et collaboration avec l'ensemble des partenaires du territoire et en particulier en coopération avec les autres Cap Emploi d'Ile de France.

Soulignons que c'est le 2<sup>ème</sup> Cap Emploi Francilien géré par l'ARERAM, ce qui donne aux 2 structures des perspectives nouvelles de collaboration, d'échanges et de mutualisation.

L'ARERAM à travers ses 2 Cap Emploi ainsi que ses autres établissements Handicaps et Emploi mais aussi grâce à ses structures enfants peut ainsi asseoir et renforcer sa présence et son influence en Ile de France sur la question de l'emploi de personnes handicapées.

Dans l'objectif de garantie d'une continuité de service auprès des usagers de ses services, l'équipe Cap Emploi 91 est opérationnelle depuis le 02/01/2012.

La mission Cap emploi 91 s'appuie sur une équipe de 16 personnes, composée majoritairement de conseillers en insertion professionnelle. Ces conseillers se répartissent en 2 fonctions à la fois communes et spécifiques ; des chargés d'accompagnement de parcours professionnels auprès des personnes et des chargés de relations avec les employeurs. 3 assistantes, 1 assistante de direction et 1 chef de service viennent en appui et en soutien à ces conseillers.

Cap Emploi Essonne est présent sur 2 sites permanents ; Évry et Massy ainsi que sur 3 permanences sur les villes de Brunoy, Corbeil et Étampes conformément au schéma régional établi par ses donneurs d'ordre et afin de délivrer ses services le plus en proximité possible de ses bénéficiaires sur le territoire.

La mission rendue s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire et d'origines professionnelles diversifiées et complémentaires.

Nos conseillers sont issus de secteurs professionnels tels que le bilan professionnel et de compétence, la psychologie sociale, du travail, ou clinique, les ressources humaines, le conseil en création d'entreprise. Ils proviennent de l'ancienne équipe Cap Emploi 91 mais aussi d'autres Cap Emploi en Ile de France, de pôle emploi, du secteur du recrutement privé et du travail temporaire, du secteur de l'insertion professionnelle par l'Activité économique, de PLIE...

L'ensemble de l'équipe converge aujourd'hui vers un projet et un objectif commun ; faciliter et contribuer efficacement à l'accès à l'emploi des personnes handicapées. Dans ce cadre nous sommes à votre entière disposition pour plus de renseignements sur notre rôle et nos missions.

**Bruno GROLLIER**  
Directeur Vie Professionnelle 91

## L'Appel d'Offre

### **Vous avez dit : « Appel d'Offre » ?**

L'année écoulée, "ARERAM Vie Professionnelle" porteuse du Cap Emploi 94 a bénéficié / subi ? un audit de reconventionnement. Cette procédure était extrêmement coûteuse financièrement, mais aussi humainement pour le personnel. Que l'équipe et la direction soient remerciées pour leur engagement en pareille situation.

Suite au déconventionnement de nos voisins dans l'Essonne et en Seine et Marne, nous avons répondu aux appels d'offre pour ces deux lots, grâce encore une fois au professionnalisme des techniciens qui se sont engagés dans cette démarche. La réponse favorable à notre dossier pour l'Essonne nous a permis de créer le 01 janvier 2012 " Vie Professionnelle 91", l'établissement de l'ARERAM porteur du Cap Emploi dans l'Essonne.

La qualité du dossier élaboré par l'équipe de notre service "ID.Ergonomie" a permis de remporter l'appel d'offre qui porte sur les prestations ergonomiques en Ile de France. Et quand Relais Formation obtient une réponse favorable, les professionnels se mettent déjà au travail pour élaborer la réponse au prochain appel d'offre. Cette année, nous aurons aussi à répondre aux appels d'offre pour les offres de services Sameth et Alther.

C'est pour dire que nous savons de quoi nous parlons quand on dit "appel d'offre", et nous pouvons tirer quelques leçons de notre expérience.

C'est au nom du principe de la concurrence libre et non faussée que l'on a instauré les appels d'offre, dans le but d'une meilleure allocation de ressources, de l'amélioration de la qualité, d'une augmentation de la productivité des moyens et d'une réduction des coûts, bref pour faire mieux avec moins.

Alors, qu'avons-nous constaté, notamment à l'occasion de l'ouverture de notre Cap Emploi dans l'Essonne ?

La procédure d'attribution par appel d'offre demande une mobilisation bureaucratique énorme pour fournir la documentation pléthorique obligatoire au dossier de réponse, et soustrait temporairement nos ressources humaines du service à rendre aux bénéficiaires de nos actions.

La perspective de la concurrence privilégie le court terme, nos conventions dépassent rarement trois ans. Il est impossible de répondre à l'exigence de durabilité et de continuité de service nécessaire pour satisfaire les besoins des populations par définition fragiles. La population qui subit cette précarité de service ayant un besoin particulier de relations durables et confiantes dans la prestation du service.

Dans ces conditions, chaque changement d'opérateur à l'échéance de la période de la convention signifie la perte de compétences individuelles et collectives des équipes de professionnels qui sont à reconstruire, ainsi que la perte du réseau de partenariat à rétablir par la nouvelle équipe.

Et pour finir, les appels d'offre ouvrent le « marché » à des opérateurs à but lucratif. Dans le domaine du service de l'emploi, toutes les évaluations convergent : les opérateurs à but lucratif obtiennent de moins bons résultats pour un coût bien plus élevé pour la collectivité. Face à la précarité des conventions, ces opérateurs utilisent les ressources humaines comme variable d'ajustement, et les salariés en contrat à durée déterminée ne peuvent développer de la compétence individuelle et collective. Sans oublier que le but lucratif signifie le détournement des ressources de la mission en faveur des bénéficiaires, par la redistribution des excédents au profit des sociétaires.

Nous avons acquis la conviction, que pour répondre à des besoins sociaux des populations les plus fragiles, l'appel d'offre n'est pas le meilleur moyen pour confier la mise en oeuvre d'un service à un prestataire. Et loin de nous l'idée de vouloir échapper au cahier des charges, au contrôle et à l'évaluation.

Le **Service d'Intérêt Général** serait-il une alternative ? Les explications dans notre prochain numéro ...

**Patrick THOMSEN**  
*Directeur Général*